

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 14/10/2024

Séance du Vendredi 18 Octobre 2024

DATE D'AFFICHAGE
LE : 23 OCT 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi dix-huit octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 14 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme VALLET), Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération : Prise en charge stérilisation chats errants

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'augmentation des populations de chats errants dans la commune,
Vu l'obligation de la commune de contribuer à la lutte contre la prolifération animale pour des raisons de santé publique,

Considérant :

- La nécessité d'agir pour limiter la prolifération des chats errants dans la commune,
- La nécessité de procéder à des campagnes de stérilisation et de soins pour assurer le bien-être animal et prévenir des nuisances,
- La possibilité d'obtenir une participation financière de la Fondation Brigitte Bardot pour contribuer à la prise en charge des frais de stérilisation des chats errants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ****autorise**** à l'unanimité, Mme le Maire:

1. Se rapprocher de la Fondation Brigitte Bardot afin de solliciter une participation financière dans le cadre des actions de stérilisation et de soins pour les chats errants,
2. Signer une convention avec la Fondation Brigitte Bardot en vue d'obtenir cette participation financière,
3. Contacter un cabinet vétérinaire local pour négocier et signer une convention visant à obtenir des tarifs préférentiels pour les interventions de stérilisation et de soins vétérinaires,
4. Signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 18 Octobre 2024
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance,
Reynald AIGNEL

